

4e séance du 16 janvier 1951, à 9 heures.

Présidence: M. de Steiger.

Absent: M. Rubattel.

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Clôture:

Financement du programme d'armement.

M. de Steiger: Vous avez reçu un rapport écrit du département des finances. Savoir s'il faut combiner la question de l'armement et celle du financement.

M. Nobs: Les sommes prévues dans le rapport pourraient être insuffisantes suivant l'évolution des comptes CFF et PTT. Pour donner suite à l'idée de la requête de l'association des banquiers, il faudrait doubler les taux d'impôts. C'est impossible. Tous les arrêtés instituant des impôts fédéraux parlent d'un impôt en vue de l'amortissement des dettes, mais nous avons affecté le produit à des dépenses courantes, sauf un excédent pour l'amortissement. L'impôt pour l'armement ne doit pas revenir partiellement aux cantons, à part une indemnité de perception.

M. Escher: Les PTT font un déficit auquel il convient de remédier par une révision de la loi, mais cette révision n'aura effet qu'en 1952. Les PTT devront fournir 40 millions en 1951. Pour l'avenir tout dépend du sort de la loi. Pour les CFF le déficit se maintiendra grosso modo à son chiffre actuel. Ce sera 20 ou 40 millions suivant la décision prise pour l'amortissement.

M. Kobelt: Renoncer à un sacrifice pour l'armement et se contenter d'un impôt pour la défense nationale renforcé d'un impôt sur les boissons. Si cela ne suffit pas, reviser les parts cantonales à l'impôt pour la défense nationale et à l'impôt anticipé. Envisager éventuellement une période d'application plus longue (6, 8 ou 10 ans).

M. Etter: La séparation des deux projets se justifierait du point de vue juridique, mais pas politiquement. Combiner les deux projets pour créer une situation sûre. Un rejet par le peuple n'empêcherait pas le Parlement de voter plus tard les crédits nécessaires, car le rejet ne viserait que le financement. Pas de sacrifices pour l'armement combinés avec un impôt. Ce serait une saignée excessive. Je préfère la variante 1B. Je comprends la tendance à privilégier les boissons sans alcool pour des raisons tactiques ou sociales; mais je crains que l'opposition des viticulteurs et aubergistes ne compensent cet avantage. Mieux vaut ne pas instituer le privilège. Un impôt sur les superbénéfices serait peut-être compliqué, mais il ne serait pas injuste. Les inconvénients enregistrés avec l'impôt sur les bénéfices de guerre ne sont pas concluants. Aménager l'impôt complémentaire pour la défense nationale, de façon plus judicieuse que l'actuelle. Il ne tient pas assez compte du revenu. et attache trop d'importance à la fortune.



M. Petitpierre: Combiner les deux questions dans un seul projet. L'impôt sur les boissons doit frapper les boissons alcooliques et les autres. Une autre solution serait inéquitable et tactiquement fautive. Examiner la question de l'imposition au volume ou ad valorem. Difficile de faire discrimination entre vins suisses et étrangers. Un sacrifice pour l'armement doit être évité, vu les lourdes charges qui grèvent actuellement et qui grèveront encore la fortune. Le régime financier actuel prévoit que les impôts en vigueur ne seront pas augmentés. Un supplément d'impôt est une augmentation de tarif. Ce serait donc une mesure contraire au régime financier. Eviter de nous mettre en contradiction avec nous-mêmes. J'aurais préféré un impôt spécial (superbénéfice, gros revenus, augmentation de la fortune). Problème à la fois politique et technique. Je suis favorable à la réduction des parts cantonales aux impôts fédéraux. Serait-il opportun de percevoir un impôt personnel de façon à répartir les charges entre tous les citoyens? Il y a une proposition de Coulon dans ce sens. Peut-on envisager une réduction des subventions fédérales (25%)? Il faut en effet demander des sacrifices à l'ensemble de la population. Ce sont là des questions que je me borne à poser. L'exécution du programme d'armement devrait pouvoir être modifiée ou interrompue en cours de route suivant les progrès techniques ou dans le cas où la situation évoluerait favorablement.

M. Escher: Largement d'accord avec ce qui a été dit. Je suis partisan de la combinaison des deux projets. Les questions résolues négativement par le département des finances (emprunt, impôt successoral, etc.) doivent être laissées de côté. Les propositions de la commission d'experts devraient être plus largement prises en considération par le département des finances. Ne pas exagérer l'impôt sur les boissons et ne pas faire de différence entre les boissons alcooliques et les autres. Je suis opposé à l'idée d'un sacrifice pour le réarmement, que je considère comme une mesure à réserver pour le cas de nécessité absolue. En principe, la variante b me convient. Nous ne pouvons déroger au régime financier puisque le peuple et les cantons auront leur mot à dire. Frapper les superbénéfices. A cet égard le programme du département des finances est insuffisant. Aménager plus judicieusement l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune. Une taxe personnelle peut entrer en considération, mais elle ne devrait pas atteindre 20 francs d'une façon générale. La réduction des subventions est faisable à la condition qu'elle tienne compte de la situation des bénéficiaires.

M. Nobs: Notre plan financier n'est pas trop pessimiste. Il serait dangereux de prolonger la période de perception des impôts, à cause des crises qui pourraient se produire dans quelques années. Une exécution rapide est indiquée. Un sacrifice pour l'armement serait une mesure supportable. Ne pas en abandonner complètement l'idée. Les restrictions prévues par le régime financier en matière d'impôts ne nous lient pas puisqu'il s'agit d'un projet à soumettre au vote du peuple et des cantons. Je ne suis pas opposé en principe à un impôt sur les superbénéfices, mais il nécessite une extension de l'appareil administratif et l'envoi de nouvelles déclarations d'impôt aux contribuables. Je verrai si une modification de la progression ne pourrait pas permettre d'atteindre le but visé. Pas possible de réduire schématiquement les subventions. Se souvenir que le rendement des sociétés anonymes est frappé autrement que le revenu des particuliers.

M. de Steiger: Je suis aussi pour la combinaison des deux projets.

M. Nobs devrait nous remettre un texte pour la séance de la délégation.

M. Kobelt: Je crains que la combinaison n'entraîne un retard à cause du financement. Or il faut pouvoir passer rapidement les commandes à cause de l'industrie. Pourrait-on voter les crédits d'armement après un rejet du projet de financement par le peuple? Je suis pour la solution un message, mais deux arrêtés. Il est clair qu'on renoncera à des mesures devenues inutiles, mais il serait difficile de faire machine arrière pour des commandes déjà adjugées.

Conversations de M. Petitpierre à Paris.

M. Petitpierre. Déjeuné chez Auriol et Schuman. Le gros problème pour les Français, c'est celui du réarmement de l'Allemagne occidentale. Crainte réaction URSS. Ce réarmement est ou prématuré ou tardif. Français jugent la politique américaine incohérente. Grande-Bretagne et Canada partagent avis de la France sur politique USA. On cherche à freiner action USA en Extrême-Orient. Français cherchent à opérer décrochage en Indochine. Reconnaisent faute commises v/v. Chine communiste. Français très préoccupés par affaires d'Espagne. Schuman dit que OEEC doit être maintenue dans sa forme actuelle, contrairement aux tendances USA et Grande-Bretagne. Problème répartition des matières premières pas encore au point. Plan Schuman en bonne voie. Il n'y aura pas de discrimination quant aux prix pour les Etats non membres. Salaires français actuellement insuffisants. Français peu disposés à se battre, au moins à Paris. Je crois que réarmement allemand serait très dangereux actuellement. Il ne serait pas effectif pour un certain temps.

Mesures de sécurité.

M. Kobelt: Les services intéressés ont eu une conférence. Trois états de préparation sont prévus. Pour l'état de service actif, tout est en ordre, l'armée prenant les choses en main. Pour la période de mobilisation, situation délicate. On prévoit 3 degrés de préparation: mise de piquet des cdt. place, mobilisation des cdt. place et EM., mobilisation dét. mob. et troupes protection, mobilisation de guerre. Vous recevrez des propositions concernant la délégation compétence pour décréter un état de préparation 1, 2 ou 3. Question de savoir quand mobiliser les trp. à temps. Service de renseignements croit pouvoir signaler danger à temps. Nécessité d'un renforcement permanent de certaines mesures de surveillance (fort., mag.). Mais où trouver le personnel qualifié. Instituer surveillance stations radio par gardes fortifications. Les services (fabriques d'armes, PTT, etc.) doivent assurer eux-même leur surveillance. Renforcer surveillance du palais. Assurer permanence centrale palais. Plus d'attention aux émetteurs clandestins, etc. Propositions écrites suivront.

M. de Steiger: La sécurité extérieure est l'affaire du département

politique et du département militaire. A eux de proposer des mesures en cas d'accroissement du danger. Nécessaire que gardes locales et service territorial travaillent avec autorités cantonales. Rapport que fournira EMG devra traiter cas de Lausanne et Genève. Des exercices sont nécessaires. Il faudra pour cela des crédits supplémentaires. Rétablir un discret service de surveillance au palais, assuré par le personnel.

M. Petitpierre: J'attends le rapport écrit. Pas de surveillance personnelle des CF pour le moment. Pour combler lacune avant mobilisation, faudrait avoir troupe permanente de 10 ou 20 000 hommes. Ce serait contraire à nos traditions, mais il faut envisager la chose, vu le danger.

M. de Steiger: La surveillance CF ne consisterait pour le moment qu'en préparatifs (mise à disposition des agents). Nécessité d'une troupe permanente, pour seconder la police, par ex.

M. Escher: Signaler ces choses à la conférence des présidents des gouvernements cantonaux ou à une autre occasion. Augmenter effectif gardes-fortifications, mais détacher hommes en cours de répétition pour des missions de garde.

M. de Steiger: Les gouvernements cantonaux sont au courant des mesures à prendre. La seule question est celle de la coordination gardes locales et trp. terr.

M. Kobelt: Pour avoir une troupe permanente, renforcer corps gardes-fortifications. C'est la seule possibilité. Mais les gardes locales et trp. terr. peuvent être mobilisées très rapidement. Impossible modifier tableau des cours. Essentiel de développer l'autoprotection des bâtiments et établissements.

M. de Steiger: Nous attendons donc le rapport EMG. M. Kobelt signalera les problèmes dans la conférence gouvernements cantonaux. Il renseignera Stucki, qui s'est inquiété.

Conseil mondial de la paix.

M. de Steiger: Vous avez reçu projets de lettre à Genève et au bureau du conseil. Le ministère public pense que CF devrait faire usage du droit de veto.

M. Petitpierre: Ma première réaction est pour le veto. La politique de neutralité nous permet d'interdire la conférence. Faire attention à la façon de rédiger les motifs. Il s'agit d'un instrument dirigé par des puissances contre d'autres puissances avec qui nous entretenons de bonnes relations. Appel de Stockholm contient des lacunes (muet sur la question du recours à la violence). Le département de justice et police doit soumettre un projet à mon département. Si le CF est pour l'interdiction, le faire savoir d'emblée à Genève, de vive voix, de façon qu'on se mette d'accord sur une position commune.

M. de Steiger: Je constate que M. Petitpierre est d'avis que rien ne s'oppose au veto et que tout dépend de la formule des motifs, en outre que Genève doit être informé d'emblée attitude CF.

M. Kobelt

M. Escher

M. Nohs

M. Escher

) D'accord.

M. de Steiger. Envoyer le procureur général à Genève pour traiter.

Généralissime hollandais

M. Kobelt. Ce général sera de passage en Suisse. Désire assister à entrée en service d'une école de recrues. L'autoriser, en civil.

Assemblée ONU

M. Petitpierre: Trygve Lie semblait renoncer à Genève, puis s'est laissé convaincre par CE genevois. 2 mois de fr. pour les installations ne paraissent pas effrayer Genève. Attendre la décision de principe de Trygve Lie

Accord de Washington

M. Petitpierre: On prépare la reprise des négociations quadripartites sur l'exécution de l'accord.

Nouveau ministre USA

M. Petitpierre: Sondage pour Patterson, avant demande d'agrément. Passer sur les indiscretions commises au sujet de cette désignation.

Espionnage russe Interlaken.

M. Petitpierre: J'ai le sentiment qu'il s'agissait de lugeurs de bonne foi, qui ont pris photos sans se rendre compte existence d'un ouvrage.

M. de Steiger: Ce n'est pas un acte anodin. J'enverrai rapport MP.

M. Petitpierre: Donc, pas de démarche pour le moment.

M. de Steiger: Reprendre la chose dans la prochaine séance.

Fonctionnaire service fédéral des eaux.

M. Escher rapport sur mesures prises par son département à l'égard d'un fonctionnaire service des eaux qui s'est fait payer pour des travaux privés.

Bureau international de pédagogie sportive

M. de Steiger: Réfléchir sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de donner suite à la demande.

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

Chancellerie fédérale.	Kl. Anfrage Zeller.
Politique.	Consulat à Managua. Agrément ministre Turquie.
Intérieur.	Bundesbeiträge Gesundheitsamt. Stiftung Volksbibliothek.
Justice et police.	Kl. Anfrage Woog.
Militaire	Begnadigungsgesuch Gebhardt. Tankanlagen. Umbauten.
Finances & douanes.	Beförderungen Steuerverwaltungen. Kl. Anfrage Deonna. Kassacheine Anleihe.